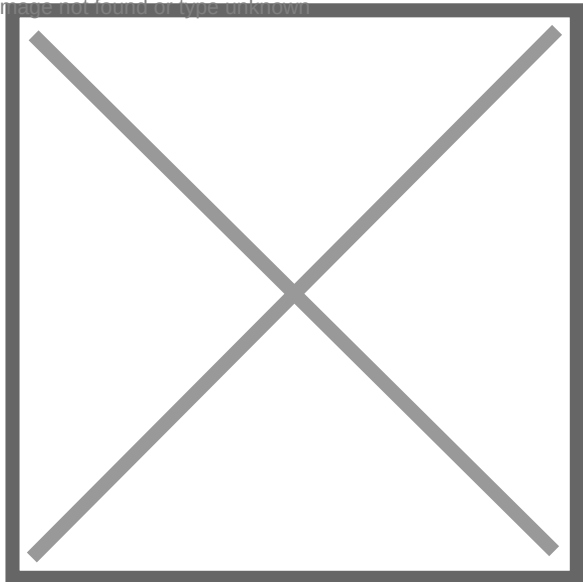


Image not found or type unknown



Saisie par huissier pour dettes contractées par ma fille

Par **valerielle**, le **16/01/2011** à **18:12**

Bonjour, rnje viens de découvrir des avis de saisie par huissier pour des dettes contractées par ma fille majeure qui habite encore à mon adresse mais qui n'est plus là qu'occasionnellement. J'aimerais savoir ce que je risque, sachant qu'elle a actuellement un emploi en cdd et qu'elle n'a rien en propre chez moi. Peut-on saisir ce qui m'appartient ? Comment prévenir les huissiers qu'elle n'a rien à elle chez moi? Merci d'avance

Par **mimi493**, le **17/01/2011** à **15:38**

Donc elle habite ailleurs. Il faut renvoyer son courrier avec un NPAI et envoyer une LRAR à l'huissier en indiquant que votre fille n'habite plus chez vous.